



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

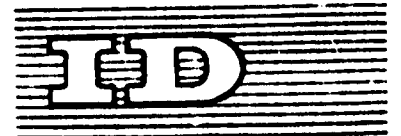
For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org

mb-

14



05341-F



Distr. LIMITEE

ID/NG.176/1

1er mars 1974

FRANCAIS

Original : ANGLAIS

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Réunion sur les stratégies et les politiques
de développement industriel dans les petits pays

Vienne, 23-27 septembre 1974

STRATEGIE ET POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

L'expérience du Ghana, 1950-1973^{1/}

par
Kwasi Niafe-Annor*

^{1/} Les opinions exprimées dans le présent document sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement les vues du Secrétariat de l'ONU.

* Accra (Ghana).

We regret that some of the pages in the microfiche copy of this report may not be up to the proper legibility standards, even though the best possible copy was used for preparing the master fiche.

I. CONDITIONS PREALABLES A L'INDUSTRIALISATION

A. Le marché

1. Dans les années 50, le marché intérieur des produits manufacturés a atteint des dimensions suffisantes pour justifier la création d'un certain nombre d'industries de remplacement des importations. On trouvera énumérées au tableau 1 certaines entreprises industrielles importantes créées au cours des années 50 et au début des années 60. C'est sur la base des statistiques d'importations ghanéennes que l'on a décidé des types d'industries de remplacement des importations à créer.

2. L'importance du marché local a joué un rôle déterminant dans la création de nouvelles industries de remplacement des importations. On n'a pas donné suite aux projets que les dimensions du marché local ne justifiaient pas. Tel a été le cas pour les cimenteries et manufactures de barres d'acier dont la création a été retardée jusqu'au milieu des années 60. La capacité de production annuelle des cimenteries atteint actuellement 600 000 tonnes et celle des fabriques de barres d'acier 30 000 tonnes.

3. Aux premiers stades de l'industrialisation, on a créé de nouvelles entreprises industrielles pour le traitement des ressources forestières et minérales, notamment des scieries et manufactures de contreplaqué (industries transformatrices de ressources forestières) et des industries transformatrices de matières premières minérales (exploitation de gisements d'or, de diamant, de manganèse et de bauxite). Ces industries disposant déjà de débouchés à l'exportation, la faible dimension du marché local n'entraîne pas en ligne de compte.

4. Par ailleurs, puisque ces industries nouvelles répondaient aux besoins de marchés existants (marché intérieur et marché d'exportation), elles ont pu généralement se développer sans difficulté malgré l'étroitesse du marché.

B. Les transports

5. En 1951 on comptait 2 250 km de routes de première catégorie (bitumées) et 3 370 km de routes de deuxième catégorie (empierrées). En 1961 il y avait environ 32 200 km de routes, dont 3 300 km de routes principales bitumées et 5 270 km de routes principales empierrées. Le reste, soit environ 22 500 km, étaient des routes de troisième catégorie, irrégulièrement entretenues.

6. En 1951, on comptait 444 bureaux de poste et 7 383 postes téléphoniques contre 779 bureaux de poste et 25 488 postes téléphoniques en 1961.
7. En 1961, il y avait 950 km de voies ferrées reliant l'Achanti et d'autres zones de la région centrale du Ghana aux centres portuaires d'Accra et de Sekondi-Takoradi. Ce réseau permettait d'acheminer environ 5,4 millions de passagers et 2,5 millions de tonnes de marchandises par an.
8. Le transport aérien s'est développé, tant sur les lignes intérieures que sur les lignes internationales, depuis la création des Ghana Airways en 1958.
9. La Black Star Line, la compagnie nationale de navigation, a été créée peu de temps après l'indépendance en 1957; à la fin de 1962, elle avait une flotte de 12 bâtiments, totalisant 107 000 tonnes de port en lourd. Jusqu'à 1958, le poste "fret et assurances" de la balance des paiements courants du Ghana n'a pas présenté de solde créditeur. Cette situation s'est modifiée après la création de la Black Star Line. En 1959, la balance des paiements courants présentait pour le poste "fret et assurances" un solde créditeur de 568 000 livres. En 1961, les recettes ont été supérieures de 32 % à celles de 1959 (750 000 livres contre 568 000).
10. Ces services de transport et moyens de communication ont facilité le développement industriel pendant les années 50 et 60. Dans un petit nombre de cas, des difficultés de transport ont retardé la mise en valeur des matières premières locales. C'est le cas pour le gisement de calcaire de Nauli que l'on souhaite exploiter en vue d'alimenter les deux usines de broyage de clinker de Takoradi et de Tema.

C. Energie et eau

11. Au cours des années 50 et 60, les villes d'Accra, Kumasi et Sekondi-Takoradi et quelques autres centres urbains étaient pratiquement les seuls à disposer d'un approvisionnement en eau et en énergie électrique. C'est en partie parce que la distribution d'eau et d'électricité était inégalement assurée dans le pays que les entreprises industrielles se sont concentrées dans les villes. Les quelques entreprises qu'il a fallu implanter en zone rurale du fait de leurs activités (exploitations minières, traitement du bois) ont dû assurer leur propre approvisionnement en eau et électricité. Dans certains cas, elles ont dû également construire elles-mêmes leurs propres voies

d'accès. L'absence de routes d'accès convenables et d'un réseau de distribution d'eau et d'énergie électrique ont particulièrement contribué à entraver le développement industriel des régions situées à l'écart des principaux centres habités.

D. Sites industriels

12. Au cours des années 50, il n'y a pas eu de mise en valeur systématique des sites industriels. Les investisseurs achetaient les terrains directement à leurs propriétaires. A la fin des années 50, l'Industrial Development Corporation (société pour le développement industriel) a aménagé une zone industrielle à Labadi (Accra). Cette zone comportait environ 50 bâtiments d'usines disposant de leurs voies d'accès et rattachés au réseau de distribution d'eau et d'électricité.

13. Depuis les années 60, le Service central de l'aménagement foncier est directement responsable de l'achat dans les villes d'Accra, de Kumassi et de Sokondi-Takoradi de terrains destinés à être aménagés en sites industriels approvisionnés en eau et en électricité, dotés de voies d'accès et reliés au réseau téléphonique. Des parcelles y sont mises à la disposition des industriels en fonction de leurs besoins.

14. En coopération avec les administrations régionales, le Service de l'aménagement foncier et les services d'urbanisme, le Ministère de l'industrie s'efforce d'aménager des zones industrielles dans d'autres villes ou centres régionaux.

E. Matières premières locales

15. Certaines entreprises industrielles créées au cours des années 50 ont découvert des matières premières locales convenant à leurs besoins. On peut citer notamment des exploitations minières, une entreprise de transformation du bois et des manufactures de produits alimentaires. Mais un grand nombre d'entreprises de remplacement des importations créées dans les années 50 et 60 dépendaient dans une grande mesure de matières premières importées.

16. Les importations n'ont été soumises à aucune restriction pendant les années 50. Les premières mesures en ce sens datent du début des années 60. Mais il était toujours permis aux industriels d'importer des matières premières non disponibles au Ghana. L'objet de ces restrictions était surtout d'assurer une utilisation rationnelle de devises rares.

F. Main-d'oeuvre

17. Au début des années 50 le manque de main-d'oeuvre dans les domaines suivants a plus ou moins freiné l'industrialisation :

- a) Ouvriers qualifiés
- b) Contremaîtres (chefs d'équipe)
- c) Comptables
- d) Ingénieurs
- e) Cadres moyens
- f) Cadres supérieurs.

La situation s'est rétablie depuis lors, mais elle n'est pas encore satisfaisante en ce qui concerne les comptables et les cadres moyens.

G. Moyens de financement

18. Pendant les années 50, il n'y avait pas de capitaux à long terme pour financer, à des conditions satisfaisantes, la création de nouvelles entreprises. Dans les années 50 et 60, nombre d'entreprises ont été créées grâce à des crédits-fournisseurs ou des crédits à moyen terme.

19. A la fin des années 50 et dans les années 60 de nouvelles institutions ont été créées pour satisfaire une demande accrue d'investissements : la société pour le développement industriel du Ghana (Ghana Industrial Development Corporation), fondée en 1954, la Banque commerciale du Ghana (Ghana Commercial Bank) et la Banque nationale d'investissement (National Investment Bank)

20. Comme les matières premières, l'importation de machines est soumise à des restrictions. Lorsqu'un investissement a été approuvé par les pouvoirs publics (c'est-à-dire par le Ministère de l'industrie), une licence d'importation est accordée à l'investisseur pour lui permettre d'importer les machines et le matériel nécessaires.

H. L'esprit d'entreprise

21. L'initiative de créer de nouvelles entreprises industrielles dans le secteur privé est surtout venue des milieux suivants :

- a) Commerçants et planteurs de cacao ghanéens;
- b) Commerçants libanais et indiens résidant au Ghana;
- c) Grandes sociétés commerciales étrangères établies au Ghana avant l'indépendance.

22. Dans les années 60, l'Etat est devenu le principal investisseur dans le secteur industriel.

II. PROGRES ET RESULTATS DE L'INDUSTRIALISATION, 1950-1972/73

A. Exposé sommaire

23. On trouvera énumérés au tableau 1 26 projets industriels importants, réalisés au cours des années 50 et 60, qui ont permis d'élargir la structure de l'industrie au Ghana.
24. Les industries de transformation des matières premières (entreprises reposant sur les ressources agricoles, forestières et minérales) ont joué un rôle important dans le processus d'industrialisation au cours des 20 dernières années. Etant donné les importants débouchés existant pour les produits miniers et les produits des industries de travail du bois, il a été possible de créer au cours des années 50 et 60 de grandes entreprises dont la production, dépassant de loin les besoins du marché local, a cependant pu être exportée, ce qui a permis d'accélérer le rythme du développement économique en général et celui de l'industrialisation en particulier.
25. En 1970, la part des industries transformatrices de produits de base dans le total de la production industrielle a été de 60 % (70 % avec les textiles). Ces industries employaient 61 % de la main-d'oeuvre industrielle (non compris le secteur des textiles).
26. Au cours des années 50 et 60, les exploitations minières et forestières créées dans les régions rurales ont contribué à désenclaver ces régions. Du fait que l'approvisionnement en énergie électrique et en eau n'était pas assuré et qu'il n'existait pas de voies d'accès convenables, les exploitations minières et forestières ont dû prendre à leur compte la réalisation des travaux d'infrastructure nécessaires.
27. Le tableau 6 montre du point de vue des nouvelles industries, l'évolution de la production de biens intermédiaires et de biens d'investissement au détriment des biens de consommation.
28. Le tableau 7 montre comment le rôle des industries qui alimentent le secteur de la construction et du bâtiment a évolué au cours des 20 dernières années.
29. Ainsi qu'on l'a déjà indiqué au chapitre I, les entreprises industrielles créées au cours des 20 dernières années, à l'exception des exploitations minières et forestières, avaient essentiellement pour objectif de satisfaire la demande intérieure.

De nombreuses importations ayant fait l'objet de mesures de contrôle (importations "interdites" et "restreintes") au cours des 18 dernières années, l'évaluation de la demande intérieure en fonction de la production intérieure additionnée des importations risque de donner une idée fautive des dimensions réelles du marché. On peut utiliser le taux de remplacement des importations assuré par l'industrie pour définir dans quelle proportion la demande intérieure de produits manufacturés a été satisfaite par les entreprises industrielles locales. En prenant pour base les données relatives à la période 1970/1972, on parvient aux taux suivants de remplacement des importations pour diverses marchandises :

<u>Articles</u>	<u>Pourcentage de remplacement des importations (pour 1973)</u>
a) Tabac	100 %
b) Boissons	100 %
c) Biscuits	90 %
d) Farine de blé (Chiffre fondé sur les importations de blé)	100 %
e) Sucre	15 % (peut-être 50 % en 1974)
f) Articles de ménage (émaillés, en aluminium et en matières plastiques)	100 %
g) Meubles	100 %
h) Savons et détergents	70 %
i) Produits pharmaceutiques	15 %
j) Peintures (pour bâtiment)	100 %
k) Peintures (autres)	30 %
l) Allumettes de sûreté	100 %
m) Bougies	80 %
n) Ciment (sur la base des importations de clinker) (La production varie dans de grandes proportions suivant le volume des importations de clinker)	50 % - 100 %
o) Bouteilles en verre pour boissons	100 %
p) Fils et câbles électriques (entreprises nouvelles)	environ 80 %
q) Pneus et chambres à air pour véhicules	environ 60 %

r)	Barres d'acier (de petites dimensions)	90 %
s)	Textiles (filés de coton)	15 %
t)	Textiles (articles tissés et tricotés - produits semi-finis)	50 %
u)	Textiles (imprimés fantaisie)	90 %
v)	Textiles (imprimés)	50 %
w)	Textiles (articles de confection)	95 %
x)	Tubes en CIV et tuyaux en amiante-ciment	100 %
y)	Revêtements pour toitures (amiante, aluminium, fer galvanisé)	100 %
z)	Machines (y compris les machines électriques)	5 %-10 %

30. Les entreprises dont les exportations ont obtenu de bons résultats sont celles qui fabriquent du contre-plaqué, des chaussures, des matelas, des articles de voyage, des conserves de fruits et légumes, des articles de confection, des tissus teints, tissés de couleur et imprimés, et du matériel électronique (récepteurs de radio, à transistors, etc.). Certaines exportations à destination des pays voisins ne sont pas enregistrées. Il s'agit habituellement de produits exportés par les touristes.

31. On trouvera dans le tableau ci-après une estimation de la part exportée de la production manufacturière :

	<u>1950</u>	<u>1960</u>	<u>1970</u>	<u>1972</u>	
	(en millions de nouveaux cédis)				
a)	Production totale de l'industrie manufacturière (en prix constants)	108,0	200,0	340,0 (400,0)	370,0 (436,0)
b)	Valeur totale des exportations	7,0	15,0	70-80	75,0
c)	Pourcentage de la production manufacturière exportée	6,5 %	7,5 %	17 %	17 %

32. On ne s'est guère préoccupé de créer des entreprises industrielles destinées à alimenter un marché sous-régional, la seule exception étant peut-être la centrale hydro-électrique du fleuve Volta qui alimente les Républiques du Togo et du Dahomey. Il avait été proposé dans les années 60 d'intégrer les aciéries de Tema et l'usine sidérurgique du Libéria. Mais on n'a pas donné suite à cette proposition. Les Gouvernements du Ghana et du Togo étudient actuellement la possibilité de réaliser en commun une usine de clinker.

B. Indicateurs statistiques de la progression du développement industriel

33. Le tableau 8 ainsi que le tableau 2 indiquent la part du secteur manufacturier dans la production nationale en 1950, 1960 et 1970.

34. Le tableau 9 contient des données sur la contribution des entreprises suivantes à la production manufacturière :

- a) Entreprises employant 100 personnes ou davantage;
- b) Entreprises employant de 10 à 99 personnes;
- c) Entreprises employant moins de 10 personnes.

35. Le tableau 4 contient des renseignements sur l'emploi dans l'industrie manufacturière par rapport au total de l'emploi en 1950, 1960, 1970 et 1972.

36. Le tableau 10 indique la part de la production manufacturière assurée en 1970 par a) les entreprises publiques, b) les entreprises privées et c) les entreprises mixtes.

III. LA STRATEGIE D'INDUSTRIALISATION, 1950-1972

A. Choix des industries prioritaires

37. Le Ghana a eu cinq plans de développement successifs au cours des 20 dernières années :

- a) Le premier plan de développement et le plan de consolidation, 1951-1958;
- b) Le deuxième plan de développement, 1959-1963/64;
- c) Un plan septennal de développement, 1963/64-1969/70;
- d) Un plan biennal de développement, 1968-1970;
- e) Un plan de développement d'un an, juillet 1970-juin 1971.

Les plans de développement visés sous a), d) et e) n'étaient guère que des programmes intérimaires qui ne faisaient pas à l'industrie manufacturière une place aussi large que les plans visés sous b) et plus particulièrement c), (c'est-à-dire le plan septennal de développement).

38. Chaque plan de développement comportait une description générale des priorités adoptées pour la mise en place d'industries nouvelles. Le deuxième plan de développement et le plan septennal précisaient ces priorités en termes quantitatifs. Du point de vue quantitatif, le deuxième plan de développement comportait une liste de projets à exécuter. Au total, il prévoyait la création de 600 nouvelles usines avant la fin de la période considérée. Ce plan comportait une liste de 36 projets prêts à être exécutés. Cent autres projets étaient à l'étude. Les 36 projets énumérés dans le plan et ayant déjà fait l'objet d'études préliminaires concernaient les domaines suivants :

- i) Filature et tissage de coton;
- ii) Blanchiment, teinture et impression de tissus;
- iii) Bonneterie;
- iv) Tannerie;
- v) Articles en cuir;
- vi) Chaussures;
- vii) Ciment;
- viii) Verre;
- ix) Matériaux de construction;

- x) Papier et articles en papier;
- xi) Articles de cuisine;
- xii) Articles en aluminium;
- xiii) Travail des métaux;
- xiv) Montage d'appareils de radio;
- xv) Montage de véhicules automobiles;
- xvi) Vis métalliques;
- xvii) Capsules pour bouteilles;
- xviii) Aciéries;
- xix) Distilleries;
- xx) Sous-produits de l'extraction du sel;
- xxi) Teintures et colorants;
- xxii) Vernis et laques;
- xxiii) Produits pharmaceutiques;
- xxiv) Engrais;
- xxv) Insecticides;
- xxvi) Cosmétiques;
- xxvii) Articles en caoutchouc;
- xxviii) Articles en matières plastiques;
- xxix) Articles en bambou;
- xxx) Articles en fibres de coco;
- xxxi) Crayons;
- xxxii) Huileries;
- xxxiii) Minoterie;
- xxxiv) Conserveries;
- xxxv) Produits à base de poisson;
- xxxvi) Amidon.

39. Les lignes de force du deuxième plan de développement étaient les suivantes :
- a) Créer des industries de remplacement des importations pour satisfaire la demande croissante de produits manufacturés;
 - b) Augmenter le nombre des emplois offerts en fin d'études;
 - c) Utiliser pleinement l'infrastructure créée par l'Etat dans le cadre du premier plan de développement et du plan de consolidation;
 - d) Diversifier l'économie.
40. Les objectifs quantitatifs du plan septennal de développement étaient présentés de façon beaucoup plus détaillée : chaque élément était accompagné de données sur le volume et la valeur de la production, les matières premières d'origine locale, les matières premières importées et les possibilités d'exportation.
41. En termes généraux, les objectifs du plan septennal étaient les suivants :
- a) On devait fabriquer dans toute la mesure du possible des produits destinés à remplacer les produits de consommation essentiels à l'achat desquels le Ghana consacre chaque année de grosses sommes en devises;
 - b) On devait progressivement traiter et transformer en vue de l'exportation les produits agricoles et minéraux exportés surtout à l'état brut;
 - c) Il fallait développer et moderniser l'industrie des matériaux de construction pour faire face au développement prévu du secteur de la construction et on devait également commencer à créer d'autres industries de base dans les domaines de la métallurgie et de la chimie;
 - d) Des entreprises nouvelles devaient être créées dans les secteurs des industries mécaniques, du matériel électrique et électronique;
 - e) Le développement des industries nouvelles au Ghana devait être harmonisé avec l'industrialisation des autres pays africains.

42. Les grandes lignes du plan de développement d'un an (1970-1971) étaient les suivantes :

- a) On offrirait aux industries ayant des possibilités d'exportations ainsi qu'aux industries utilisant des ressources locales et assurant des recettes élevées en devises des encouragements tels que des primes à l'exportation ou la restitution des droits sur leurs importations;
- b) On encouragerait les entreprises industrielles capables de produire des biens intermédiaires à des prix compétitifs;
- c) Des licences d'importation plus libérales seraient accordées aux industries qui, en utilisant leur capacité plus complètement, étaient en mesure de compresser sensiblement leurs coûts et ceux des autres entreprises industrielles;
- d) L'Etat continuerait d'encourager les industries de remplacement des importations, notamment celles qui fabriquent des produits essentiels dans lesquels entraient peu d'éléments importés;
- e) On commencerait d'appliquer en 1970/71 des plans concrets visant à promouvoir les petites et moyennes industries en général et, en particulier, les petites industries contrôlées par des Ghanéens;
- f) En vue de rationaliser davantage l'utilisation des ressources disponibles et d'encourager le développement rural, on déposerait au Parlement un projet de loi habilitant le Ministère de l'industrie à contrôler la création d'industries et le développement des industries existantes. On visait notamment à encourager l'emploi et à consacrer davantage d'investissements aux régions rurales.

43. Sur les 36 projets énumérés dans le deuxième plan de développement, deux seulement n'avaient pas encore été exécutés en 1973. Il s'agissait de l'usine de dérivés du sel et de l'usine d'engrais. Hormis l'usine de raffinage de l'or, tous les projets inscrits au plan septennal de développement ont été exécutés. Du point de vue des projets prévus et des investissements effectués, on peut dire que les objectifs fixés

dans les plans de développement ont été atteints. Mais l'accroissement de la production manufacturière a été inférieur aux prévisions. Cela tient principalement au manque de devises et au fait que le secteur manufacturier dépendait dans une grande mesure des importations.

44. Dans les années 50 et 60, on a suivi les priorités arrêtées dans les plans de développement pour la création des entreprises. Les pouvoirs publics ont joué un rôle important, intervenant directement dans la création des entreprises industrielles pendant les années 50 et la première moitié des années 60. Pendant la deuxième moitié des années 60, l'initiative privée a pris de l'importance dans le choix et dans la réalisation des projets d'industrialisation. A la différence du deuxième plan de développement et du plan septennal de développement, les plans de développement portant sur la période comprise entre 1967 et 1971 n'ont été que des plans intérimaires qui définissaient seulement dans leurs grandes lignes les objectifs de l'industrialisation. En 1970, les restrictions administratives et matérielles aux importations ont été levées sur la plupart des produits et on a adopté un nouveau système de licence générale pour les importations, y compris celles de machines. Ces deux facteurs ont concouru à donner une grande latitude aux investisseurs privés et ont permis à l'initiative privée de créer des entreprises qui n'étaient pas nécessairement conformes aux objectifs économiques de l'Etat.

45. Avant les années 70, il n'y avait pas de mécanismes institutionnels pour l'évaluation des avantages et des coûts pour la nation des principaux projets industriels ainsi que de leur rentabilité. Bien que le Ministère de l'industrie ait été créé dès 1962, ce n'est qu'en 1971, avec l'adoption de la loi sur les industries manufacturières de 1971 que ce Ministère a été reconnu juridiquement compétent pour contrôler la création des nouvelles industries. Jusque-là, il s'acquittait de l'évaluation des projets et du contrôle de leur exécution par voie réglementaire. Le Comité des investissements créé en 1963 ne semble pas avoir arrêté avant le début des années 70 un ensemble de critères objectifs pour l'évaluation des projets.

46. Actuellement (1973), les activités du Ministère de l'industrie et du Comité des investissements sont bien coordonnées, et un ensemble de critères objectifs a été élaboré en vue d'évaluer la rentabilité ainsi que les coûts et avantages sociaux des principaux projets industriels.

B. Exécution des projets industriels

47. Dans les politiques qu'ils ont suivies entre 1950 et 1973, les pouvoirs publics ont précisé le rôle respectif des investissements publics, privés et étrangers dans l'économie ghanéenne. Dans les années 50 et jusqu'en 1966, les pouvoirs publics distinguaient les secteurs suivants :

- a) Le secteur public;
- b) Le secteur mixte;
- c) Le secteur des petites entreprises privées ghanéennes;
- d) Le secteur privé étranger;
- e) Les coopératives.

Les capitaux privés étrangers ne pouvaient s'investir que dans les grandes entreprises industrielles. Les particuliers de nationalité ghanéenne ne pouvaient exploiter que les petites entreprises employant 30 personnes au plus ou dont le capital fixe n'excédait pas 20 000 nouveaux cedis. Les coopératives industrielles ghanéennes pouvaient exploiter des entreprises industrielles de plus grande dimension.

48. L'Etat se réservait les secteurs suivants :

- a) Transports ferroviaires;
- b) Production d'électricité pour l'alimentation du réseau public;
- c) Radiodiffusion;
- d) Energie atomique;
- e) Fabrication d'armes et de munitions;
- f) Installations pour l'adduction et la distribution d'eau;
- g) Télécommunications;
- h) Exportation de cacao.

Le secteur mixte comprenait à l'origine les distilleries d'alcool et de boissons alcoolisées et pouvait être élargi à d'autres entreprises mixtes qui seraient créées par la suite.

49. A partir de 1967, les pouvoirs publics ont distingué les secteurs suivants :

- a) Le secteur public;
- b) Le secteur privé (y compris les coopératives);
- c) Le secteur mixte.

Au cours de la période 1967-1971, la politique industrielle a évolué de façon marquée : après avoir mis l'accent sur les investissements publics, on a accordé davantage d'importance aux investissements privés.

50. *Tout en continuant de distinguer les trois secteurs visés au paragraphe précédent, les pouvoirs publics ont, pendant la période 1972-1973, insisté sur la nécessité pour les Ghanéens d'être autonomes dans toute la mesure du possible. Selon la politique actuelle, le Ghana ne doit pas compter uniquement sur le mécanisme des prix et sur le jeu des forces du marché pour assurer une répartition efficace et équitable des ressources économiques nationales. Tout en reconnaissant au secteur privé un rôle important dans le développement économique du pays, le gouvernement considère aussi qu'il a lui-même un rôle capital à jouer en veillant à ce que le secteur privé apporte à l'économie des avantages permanents.

51. Au cours des 20 dernières années, les pouvoirs publics ont défini leur politique dans des plans de développement et dans des déclarations d'intention. Chaque plan de développement visé au paragraphe 37 comporte dans son introduction l'énoncé de la politique générale économique et industrielle de l'Etat.

52. Avant l'indépendance (c'est-à-dire pendant la première moitié des années 50) le moteur principal de l'industrialisation était le secteur privé et surtout les firmes et les ressortissants étrangers qui exerçaient une activité commerciale au Ghana. De la deuxième moitié des années 50 à la fin de la première moitié des années 60, c'est de l'Etat qu'est venue l'initiative de créer des entreprises industrielles. Très peu d'entreprises ont été créées sur l'initiative des donateurs d'aide. La seule exception notable est celle du projet de mise en valeur du fleuve Volta pour lequel l'aide étrangère a joué un rôle important.

* a/ Aperçu de la politique économique du gouvernement - Accra, juin 1972.

b/ Aperçu de la politique d'investissement du Ghana - Accra, mars 1973.

C. Promotion des exportations de produits manufacturés

53. C'est en 1969 qu'a été élaboré un programme précis pour les exportations de biens manufacturés. Malgré les progrès enregistrés dans l'ensemble, les exportations de produits manufacturés provenaient pour l'essentiel de deux ou trois secteurs industriels, la plupart des entreprises ghanéennes demeurant tributaires du marché local. La faiblesse relative des exportations tenait aux raisons suivantes :

- a) Les coûts de production élevés qui rendaient les produits manufacturés ghanéens peu compétitifs;
- b) La présentation défectueuse des produits (par exemple emballage de mauvaise qualité);
- c) Les procédures compliquées applicables aux exportations et aux encouragements à l'exportation;
- d) Les pratiques discriminatoires suivies par certains pays étrangers, par exemple les pays de la CEE et les Etats qui lui sont associés.

D. Promotion de l'emploi

54. Pendant les années 50 et 60, le coût de la main-d'oeuvre a été relativement plus faible que le coût des biens d'investissement (coût des machines et du matériel majoré des droits d'importation), mais un grand nombre d'entreprises industrielles créées au cours de cette période n'utilisaient pas des procédés de fabrication à fort coefficient de main-d'oeuvre. Cette situation tenait aux raisons suivantes :

- a) Méconnaissance des méthodes d'adaptation des techniques;
- b) Absence de mécanismes institutionnels créés par la loi pour l'évaluation et le contrôle des projets;
- c) Dépendance excessive à l'égard des crédits fournisseurs.

55. En 1973, la situation s'est nettement améliorée. Les effets sur l'emploi et les autres avantages sociaux sont des critères importants de l'évaluation des projets industriels.

E. Implantation d'industries dans de nouveaux centres et dans les zones rurales

56. Au cours des années 60, le Gouvernement ghanéen a encouragé dans une certaine mesure la création d'industries dans les zones rurales par l'intermédiaire de la Société pour le développement industriel du Ghana et de l'INDUSCO (Société coopérative industrielle), organisme compétent en la matière. Certaines de ces entreprises ont bien réussi, mais d'autres ont dû être fermées ou vendues à des entrepreneurs privés ghanéens, l'insuffisance de leur fonds d'exploitation ou l'incompétence de leurs dirigeants ayant entraîné de mauvais résultats.
57. On a annoncé en 1967 l'adoption d'un projet visant à encourager les investisseurs privés à implanter leurs usines dans les zones rurales; mais ce plan n'a pas eu de suite.
58. Dans le projet de budget pour la période 1971/72 il était prévu de prendre des mesures pour accélérer le développement des zones rurales. Ce projet n'a cependant guère progressé avant le changement de gouvernement survenu en janvier 1972.
59. Dans le projet de budget du Ministère de l'industrie pour 1973/74, des crédits ont été demandés pour un programme d'études de pré faisabilité et d'identification de projets dans diverses régions du Ghana. On espère que ce programme permettra d'implanter des entreprises industrielles dans de nouveaux centres et dans les régions rurales.

F. Développement de la technologie des industries manufacturières

60. Dans les années 60, la collaboration technique avec les entreprises étrangères a pris la forme d'accords de gestion et d'entreprises communes. Les participants ghanéens ne pouvaient guère exprimer leur opinion lors du choix des techniques adoptées.
61. Dans les années 70, on a pris davantage conscience de la nécessité de se doter des moyens nécessaires pour adapter les techniques étrangères aux besoins locaux. A cette fin, le Ministère de l'industrie a établi des relations étroites avec l'Institut des sciences et des techniques de Kumassi et avec le Conseil pour la recherche scientifique et industrielle. Le Ministère encourage par ailleurs les investissements dans les industries mécaniques spécialisées dans les études de conception et de construction d'usines.

G. Formation de la main-d'oeuvre locale et du personnel local de gestion

62. Dès 1959, le gouvernement a défini trois principes qui devaient être respectés par toutes les sociétés industrielles, publiques ou privées. Elles devaient :

- a) Reconnaître à leur personnel le droit de se syndiquer;
- b) Former des Ghanéens pour leur permettre d'accéder à des postes de responsabilité;
- c) Employer dans toute la mesure du possible des Ghanéens à des postes de responsabilité.

63. Aux termes de la loi sur les investissements, tout investisseur qui bénéficie d'avantages fiscaux et autres doit assurer la formation de ses employés ghanéens. De même, toute société autorisée à employer un certain nombre d'étrangers doit organiser la formation de son personnel ghanéen. La plupart des employeurs ghanéens doivent désormais verser un droit annuel de 5 000 cedis pour chaque ressortissant étranger qu'ils emploient. Cette mesure devrait notamment avoir pour effet d'inciter les employeurs à s'intéresser sérieusement à la formation et au recrutement de la main-d'oeuvre locale.

64. Le gouvernement ne subventionne pas les programmes de formation des sociétés privées. Mais il existe plusieurs établissements de formation placés sous l'égide des autorités et dont les programmes complètent les efforts des entreprises privées. On citera à ce propos l'Institut des sciences et des techniques de Kumassi, l'Ecole d'administration de Legon, l'Institut ghanéen pour la gestion et l'administration publique, l'Institut de gestion et de productivité et plusieurs instituts polytechniques et techniques.

IV. POLITIQUES ET MESURES INTERESSANT L'INDUSTRIE (1950-1973)

65. Au cours des années 50 et 60, aucune procédure précise ne permettait de veiller à ce que les projets entrepris dans le secteur public soient réalisables du point de vue technique et économique. Cependant, il y avait des directives pour l'étude des projets. L'exécution d'un projet ne pouvait être envisagée tant que le Ministère des finances et la Commission du Plan n'en avaient pas étudié les incidences financières et économiques. Les propositions de projet soumises à l'approbation du gouvernement devaient être accompagnées des renseignements suivants :

- a) Le montant des dépenses locales;
- b) Le montant des dépenses en devises;
- c) Une attestation établissant que la proposition avait été acceptée par les services du budget et du Plan.

Le Ministère des finances et la Commission du Plan devaient, à leur tour, s'assurer que les autres ministères ou départements intéressés avaient été consultés, avant d'approuver les propositions de projet qui devaient être soumises au gouvernement pour décision définitive.

66. Dans les années 50 et pendant la première moitié des années 60, le gouvernement a abordé l'industrialisation dans une optique pragmatique et raisonnable.

67. En règle générale, les droits de douane prélevés sur les importations ne servaient pas à promouvoir l'industrialisation, mais à procurer des recettes au gouvernement central. Les tarifs douaniers ont aussi servi de moyen de rationner les devises.

68. Depuis les années 50, les investisseurs bénéficient de concessions pour l'importation de machines, de pièces détachées et de matières premières. Des dispositions ont été prises dans ce sens dans le Local Industries (Customs Duties Relief) Act de 1959 [loi sur les industries ghanéennes (exemption de droits de douane)], la Capital Investments Act de 1963 (loi sur les investissements) et le Capital Investments Decree de 1973 (décret sur les investissements). Ces mesures ont eu un effet favorable sur les investissements industriels, mais en contre partie elles ont contribué à freiner le développement d'industries locales productrices de matériel, de pièces détachées et de matières premières.

* Deuxième plan de développement 1959-1964, page iv.

69. Le taux de l'impôt sur les sociétés est de 50 %. La première mesure d'encouragement fiscal remonte à 1959. Les lois sur les industries nouvelles de 1959 et de 1961 comportaient des aménagements fiscaux pour les nouvelles entreprises industrielles, mais n'en précisait pas l'étendue, laissant au Gouverneur général le soin de la déterminer après avis du Ministre des finances.

70. Aux termes de la loi sur les investissements de 1963 et du décret sur les investissements de 1973 les nouvelles entreprises peuvent bénéficier d'une exonération de l'impôt sur les sociétés pendant cinq à dix ans à compter de leur mise en exploitation. En outre, une nouvelle société peut bénéficier de facilités de divers ordres : déductions fiscales sur les immobilisations ou la recherche scientifique, abattement de l'impôt foncier, exonération de la double imposition. Dans l'ensemble, ces mesures ont contribué à favoriser l'industrialisation.

71. Il n'existe pas de textes de loi particuliers applicables exclusivement aux investissements étrangers. Mais les intérêts des investisseurs étrangers sont protégés notamment par l'article 34 (1) de la Constitution du Ghana indépendant. Après l'indépendance, le Gouvernement ghanéen a en outre signé avec le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique un accord destiné à protéger les droits des investisseurs américains au Ghana. Dans les années 60, le Ghana a signé le Pacte de la Banque mondiale sur la garantie des investissements étrangers et le décret sur les investissements de 1973 comporte des dispositions relatives à la garantie des investissements étrangers.

V. INSTITUTIONS ET INDUSTRIALISATION (1950-1973)

72. Au cours des années 50 et au début des années 60, la Commission du Plan a été chargée de formuler une stratégie d'ensemble en matière d'industrialisation. La Commission était placée sous la présidence du Chef de l'Etat, le Ministre de la planification économique occupant les fonctions de vice-président. La Commission du Plan et son secrétariat étaient chargés de formuler les plans, de contrôler les résultats et d'assurer la coordination. Le Ministère de l'industrie était chargé de rassembler les données industrielles dont la Commission (devenu maintenant le Ministère de la planification économique) avait besoin pour formuler la stratégie générale d'industrialisation.

73. C'est maintenant le Ministère de l'industrie qui est responsable de la stratégie.

74. De 1954 à 1961, la Société pour le développement industriel du Ghana était chargée d'exécuter les projets industriels relevant du secteur public et d'en contrôler le bon fonctionnement. Après la dissolution de la Société, en 1961, ces attributions ont été transférées au Ministère de l'industrie. La gestion des entreprises publiques a été confiée en 1963 au Secrétariat d'Etat aux entreprises publiques puis en 1968 à la Ghana Industrial Holding Corporation. Le gouvernement envisage de créer une nouvelle institution, le Conseil des entreprises publiques (Board of Government Business), pour gérer les diverses entreprises publiques (à l'exception des services publics).

75. Jusqu'à 1963, c'est le Ministère des finances qui était chargé d'appliquer les mesures d'encouragement aux investissements ainsi que d'autres mesures destinées à promouvoir les investissements privés et étrangers. Ces fonctions ont été transférées au Comité des investissements créé en 1963.

76. De 1954 à sa dissolution en 1961, la Société pour le développement industriel du Ghana a été chargée d'assurer des capitaux aux entreprises industrielles. La société pour le développement industriel du Ghana avait notamment les attributions suivantes :

- a) Aider les petites entreprises industrielles en leur fournissant des machines et du matériel à crédit;
- b) Participer au capital social des entreprises existantes pour leur permettre de s'agrandir ou participer à la création d'entreprises mixtes;

- c) Accorder, par prélèvement sur un fonds spécial, des prêts à des petites entreprises non constituées en sociétés anonymes qui fournissent des garanties suffisantes.

77. La Banque nationale d'investissement, créée en 1963, est actuellement la principale source de financement industriel. En outre, elle participe à l'identification et à la promotion de nouvelles industries. Les banques commerciales ont des services de financement du développement chargés notamment de financer le développement industriel.

78. Les instituts polytechniques et techniques et un centre de formation textile organisent des cours pour assurer le perfectionnement des travailleurs industriels. Les institutions ci-après organisent des cours de gestion :

- a) Institut pour la gestion et la productivité;
- b) Institut ghanéen de gestion et d'administration publique;
- c) Ecole d'administration de Legon.

79. Le Ministère de l'industrie et le Comité des investissements s'occupent de promouvoir les investissements privés. La Banque nationale d'investissement a aussi quelques activités de promotion. Mais seul le Ministère de l'industrie est compétent pour autoriser la création de nouvelles entreprises industrielles.

80. La promotion des exportations relève du Ministère du commerce et du tourisme et du Conseil de promotion des exportations. La Ghana Export Company Ltd. (Société ghanéenne d'exportation) qui dépend de la Banque du Ghana, assure directement l'exportation des produits ghanéens.

81. On est en train de jeter les bases d'un service d'information technique sur le choix des procédés de fabrication, la conception des produits ainsi que les machines et le matériel adaptés aux besoins locaux. Le Conseil de la recherche scientifique et industrielle et l'Institut des sciences et des techniques participent à ce projet dont le Ministère de l'industrie assure la coordination.

82. Il existe aussi un Conseil national de la normalisation qui contrôle la qualité des produits fabriqués au Ghana.

83. Les institutions mentionnées dans le présent chapitre exercent toutes à des degrés divers des activités liées au développement industriel. La coordination de ces activités est assurée par le Ministère de l'industrie, compétent pour les questions d'industrialisation en vertu du Manufacturing Industries Act de 1971 (loi sur les industries manufacturières), des Manufacturing Industries Regulations de 1972 (règlement sur les industries manufacturières) et du Manufacturing Industries (exemption) Instrument de 1972 (arrêté sur les industries manufacturières (régime d'exemption)).

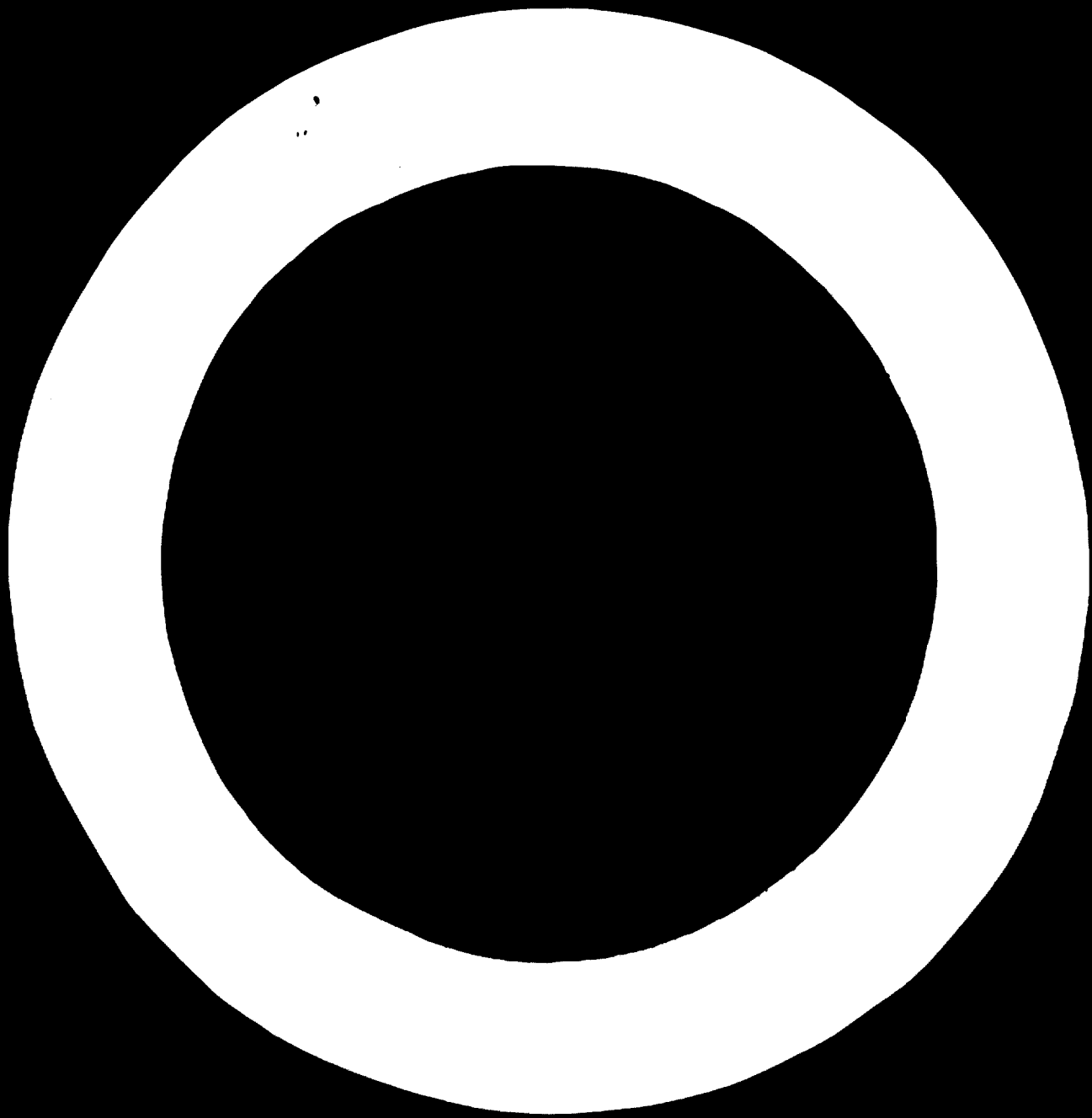


Tableau 1

Liste des principales entreprises industrielles créées depuis 1950

Production	Date de création	Immobilisations (1970)	Chiffre annuel de ventes (1970)	Coût des marchandises importées (1970)	Valeur ajoutée (1970)	Nombre de personnes employées (1970)	Protection tarifaire (1973)
		en millions de cédis					
1. Tabac (2 manufactures)	1960 1968	5,0	26,0	2,5	23,0 a/	1 000	a) Tabac, 2,33 cédis la livre b) Cigarettes, 11,43 cédis la livre
2. Boissons (2 brasseries, 75 %; 2 manufactures de boissons non alcooliques, 25 %)	1954 1958 1963	12,0	32,0	10,0	21,0	3 150	Importation interdite pour les cigarettes, restreinte pour le tabac. Les importations de boissons alcooliques sont interdites. Les droits sont compris entre 5 et 49 cédis le gallon pour la bière. 49 cédis le gallon pour les spiritueux; 50 % sur les concentrés pour les boissons non alcooliques.
3. Biscuits	1957/ 1965	2,4	3,0	1,0	1,8	350	Biscuits de mer : importation interdite. Les droits sont de 50 % pour les autres types de biscuits.

Production	Date de création	Immobilisations (1970)	Chiffre annuel de ventes (1970)	Coût des marchandises importées (1970)	Valeur ajoutée (1970)	Nombre de personnes employées (1970)	Protection tarifaire (1970)
		en millions de cédis					
4. Beurre et poudre de cacao; chocolats	1963	28,0	30,0	0,2	25,0	450	Importation restreinte. Franchise pour la poudre à cacao et le chocolat au lait. Les droits sont de 50 % pour le beurre de cacao, les chocolats et la crème à la glace.
5. Farine de blé (2 minoteries)	1968 1969	3,5 3,0	10,0	0,0	7,5	500	Importation interdite. 0,04 cédis la livre.
6. Sucre de canne	1965/ 1967	20,4 (y compris le matériel utilisé dans les plantations)	1,0	0,04	0,02	3 000 (y compris le personnel employé dans les plantations)	Importation restreinte pour le sucre. Franchise pour le sucre de canne et de betterave. 50 % pour les articles de confiserie.
7. Articles ménagers en émail	1964	0,5	2,4	0,8	1,3	500	Importation interdite. 50 % de droits.
8. Ouvrages en bois (bois d'oeuvre, placage, contre-plaqués)	1952/ 1969 (plusieurs usines)	11,7	38,5	1,2	20,2	12 000	Importation interdite. 50 % de droits.
9. Raffinerie de pétrole b/	1965	23,5	7,0 b/	b/	6,5	300	Importation restreinte pour les produits pétroliers. 50 % de droits pour le pétrole brut. Carburant automobile : 0,08 1/2 cédi le gallon. Carburant aviation : 0,45 1/2 cédi le gallon.

11. Produits pharmaceutiques
(2 grandes usines et quelques usines moins importantes)

1965 5,0 4,2 1,8 2,3 1 000

Franchise.

12. Montage de véhicules automobiles (3 usines principales et quelques usines moins importantes)

1960/1968 4,6 11,4 5,0 6,0 890

Importation restreinte pour les véhicules automobiles, les droits sont compris entre 10 % et 200 %; ils peuvent atteindre 25 % pour les véhicules utilitaires.

13. Peintures (une usine principale et deux autres usines)

1963/1967 0,5 2,4 1,2 0,8 250

Importation restreinte sauf dans le cas des pigments. 50 % de droits.

14. Oxygène et acétylène

1965 0,9 0,8 0,07 0,7 110

50 % de droits.

15. Allumettes de sécurité

1958 0,4 (à l'origine) 1,8 (1971) 0,5 1,2 (1971) 145 (1971)

Importation interdite. Le droit est de 2,45 cédis par grosse boîte.

16. Bougies

1968 0,2 0,5 0,3 0,2 70

Importation interdite. 50 % de droits.

17. Ciment (2 cimenteries)

1964/1966 4,0 18,0 9,0 8,5 430

Importation restreinte. Clinker et Gypse en franchise. Droits sur le ciment: 0,29 cédi le quintal.

18. Articles de verrerie (bouteilles et autres récipients en verre)

1965 3,3 1,6 0,4 0,8 600

Importation restreinte pour les bouteilles. 50 % de droits.

19. Machettes (coutelas)

1970 0,6 0,5 (estimation) 0,2 0,2 100

Importation restreinte. Franchise.

Production	Date de création	Immobilisations (1970)	Chiffre annuel de ventes (1970) en millions de cédis	Coût des marchandises importées (1970)	Valeur ajoutée (1970)	Nombre de personnes employées (1970)	Protection tarifaire (1973)
20. Aluminium (lingots)	1967	130 c/	45,0 d/ (estimation)	données non disponibles	données non disponibles	1 500	Franchise pour l'aluminium non travaillé et les déchets d'aluminium. 50 % de droits pour les poudres d'aluminium, les tubes et autres ouvrages en aluminium.
21. Câbles et fils électriques	1970	0,6	0,5 (estimation)	0,3	0,2	30	Importation restreinte pour les câbles et fils (tension inférieure à 1 100 volts). (Franchise).
22. Barres d'acier (2 usines)	1964 1969	2,7	2,0	1,0	0,8	450	Importation restreinte. 20 % de droits.
23. Ouvrages en caoutchouc (pneumatiques), chaussures, etc.	1968/ 1969	11,0	4,7	1,2	3,2	700	Importation partiellement restreinte. Pneumatiques et chambres à air pour tracteurs : en franchise. Pour voitures, 45 %; pour bicyclettes, 50 %.
24. Bateaux (de pêche et de plaisance)	1954 1964	1,0	1,5	0,4	0,7	420	Remorqueurs, dragueurs, et embarcations de plus de 100 tonnes de jauge brute : en franchise. Autres bateaux : 50 %.

	1963	1970	40,0	50,00	24,0	19,5	4 500	Articles de confec- tion et certains tissus : importation restreinte. Coton brut, jute et fibres artificielles : en franchise. Autres textiles : 50 %.
25. Textiles (plusieurs usines - filature, tissage, bonneterie, impression)	1963	1970	40,0	50,00	24,0	19,5	4 500	Articles de confec- tion et certains tissus : importation restreinte. Coton brut, jute et fibres artificielles : en franchise. Autres textiles : 50 %.
26. Articles en papier (transformation du papier et impression)	1960	1970	2,8	8,4	2,0	5,9	700	Sacs et emballages en papier : importation interdite. Papier journal et articles de papeterie : en franchise. Autres articles : 50 %.

- a/ Le montant élevé de la valeur ajoutée tient surtout au niveau élevé des droits sur les cigarettes.
- b/ Les données du Service central de statistique concernent la valeur des services de raffinage fournis par la raffinerie de pétrole de Tema. On évalue à 43 millions de cédis le chiffre d'affaires réel.
- c/ Non compris le montant des immobilisations supplémentaires récentes (qui serait d'environ 25 millions de cédis).
- d/ Les matières premières sont importées, puis réexportées après transformation.
- e/ Représente surtout la valeur de la production.
- f/ Il s'agit du montant estimatif de la valeur des marchandises importées. De nombreux produits importés étaient soumis au régime de la licence générale en 1970.

g/ Importations "interdites" ou "restreintes" : il s'agit de marchandises dont l'importation est interdite ou restreinte parce qu'on estime que la production locale est suffisante du point de vue de la quantité et de la qualité. Le Service de contrôle des importations et des exportations peut autoriser l'importation de marchandises figurant sur la liste des importations restreintes dans certains cas : marchandises importées pour compléter la production locale; marchandises destinées à l'usage personnel.

Tableau 2

COMPOSITION DU PRODUIT INTERIEUR BRUT

(en millions de cédis en prix constants de 1960)

Secteur	1970	1960	1970	1972	Taux de croissance 1950-1960/1960-1970/1970-1972
i) Agriculture (y compris la pêche)	255,0	490,0	554,9	685,0	Le taux de croissance du PIB a été en moyenne de 7 % par an pour la période 1955-1960. Pour les années suivantes, il a été de 7,5 % en 1960; 3,2 % en 1961; 5,3 % en 1962; 2,7 % en 1963; 4,5 % en 1965; 0,2 % en 1965 (16,8 % aux prix courants du marché); 0,6 % en 1966; 2,4 % en 1968; 3,4 % en 1969 et 5 % en 1970.
ii) Industries extractives	40,0	50,0	38,0 (40,0) 1/	38,0 (41,0) 1/	
iii) a) Electricité, gaz et production de vapeur	7,0	16,0	23,0	25,0	
b) Pétrole	-	-	7,1 2/	8,0 2/	
iv) Industries manufacturières	108,0	200,0	340,0 (400) 1/	370,0 (436,0) 1/ (provision)	
v) Autres activités (y compris la construction et les travaux publics)	110,0	200,0	285,0	234,0	
PIB Total	520,0 (estimation)	956,0	1 248,0 (1 310) 1/	1 360 (1 429) 1/	
PIB (millions de \$ E.U.)	550	960	1 300	1 350	
Population (millions)	4,2	6,7	9,0	?	
PIB par tête (\$ E.U.)	131	143	145	-	

1/ Y compris le chiffre d'affaires des entreprises employant moins de 30 personnes.

2/ Les données du Service central de statistique concernent la valeur des services de raffinage fournis par la raffinerie de Tema. On évalue à 40 millions de cédis pour 1970 le chiffre d'affaires réel.

Tableau 3

Balance commerciale
(en millions de cédils)

	<u>1950</u>	<u>1955</u>	<u>1952</u>	<u>1960</u>	<u>1969</u>	<u>1970</u>	<u>1972</u>	<u>1973</u> (janvier-juin) (chiffres provisaires)
1. i) Exportations	154,8	191,0	226,7	232,0	226,9	467,4	569,9	386,5
ii) Importations	96,3	175,8	226,0	259,0	320,0	419,0	395,9	241,8
iii) Balance commerciale	+ 58,5	+ 15,2	+ 0,7	- 27,0	- 93,1	+ 48,4	+ 174,0	+ 144,7
2. i) Exportations de biens (estimation) manufacturés	7 000 000			15 000 000		80 000 000		
ii) Importations de biens manufacturés	85 000 000			211 000 000		360 000 000		
<u>Total de change</u> :				1 8 E.U. - environs 0,80 cédils		1 8 E.U. - 1 cédils		1 8 E.U. - 1,15 cédils

Source : a) Statistiques du commerce extérieur, Service central de statistique - décembre 1960, décembre 1970, juin 1972.

b) Etude économique, 1960 (page 83); Etude économique, 1969 (pages 34 et 35).

c) Service central de statistique - "Bulletin d'informations statistiques" - 1972/1973.

Tableau 4

Nombre de personnes employées dans l'économie

<u>Secteur</u>	<u>1950</u> 1/	<u>1960</u> 2/	<u>1970</u> 3/	<u>1972</u> 4/ (données provisaires)
i) Agriculture et pêche	30 000	45 000	40 000 6/	48 000 7/
ii) Industries extractives	20 000	28 000	26 000	25 000
iii) Electricité, gaz et production de vapeur	9 000	14 000	16 000	16 500
iv) Pétrole	-	-	380	385
v) Industrie manufacturière	16 000 (140 000) 5/	29 000 (254 000) 5/	55 000 (481 000) 5/	64 000 (562 000) 5/
vi) Autres secteurs :				
a) Transports	20 000	30 000	39 000	38 500
b) Construction et travaux publics	34 000	61 000	62 000	40 000 8/
c) Commerce	23 000	34 000	36 000	36 500
d) Services	50 000	92 000	128 000	133 000
vii) Total	202 000	333 000 (850 000) 5/	402 000 (1 000 000) 5/	402 000 (1 050 000) 5/

1/ Source : Evaluations extraites d'un document non publié ("Le développement industriel du Ghana" - K. Wiafe-Annor).

2/ Source : Etude économique du Service central de statistique, 1960, 1961, 1962.

3/ Sources : Etude économique du Service central de statistique, 1969; Bulletin trimestriel de statistiques 1970/1971; Rapports annuels du Ministère de l'industrie.

4/ Sources : Bulletin trimestriel de statistiques du Service central de statistique; Rapports annuels du Ministère de l'industrie; K. Wiafe-Annor : "Le développement industriel du Ghana" (ouvrage non publié).

5/ Y compris les personnes employées dans les entreprises employant moins de 10 personnes (Note : les données du Service central de statistiques ne tiennent jamais compte des entreprises occupant moins de 10 personnes et dans certains cas, de celles qui emploient moins de 30 personnes).

6/ Les effectifs de la main-d'oeuvre ont fortement diminué après la publication de l'Ordonnance de 1970 sur les mesures applicables aux étrangers.

7/ L'augmentation constatée en 1972 par rapport à l'exercice 1970/1971 résulte des mesures prises dans le cadre de l'opération "nourris-toi toi-même".

8/ La diminution tient à la baisse de la production cimentière ghanéenne survenue pendant l'exercice 1972/73.

Tableau 5

Nombre de personnes employées dans l'industrie manufacturière

	<u>1950</u>		<u>1960</u>		<u>1970 2/</u>	
	(Estimation)		(Recensement industriel de 1962)			
	Total de Entre-prises prises employées	personnes employées	Total ^{1/} de Entre-prises prises employées	personnes employées	Total ^{1/} de Entre-prises prises employées	personnes employées
1. <u>Entreprises employant plus de 100 personnes</u>						
1) Nombre d'entreprises	30	-	110	-	150	-
ii) Nombre total de personnes employées	-	10 000	-	32 885	-	44 000 3/
2. <u>Entreprises employant de 10 à 99 personnes</u>						
1) Nombre d'entreprises	1 000	-	1 847	-	3 200	-
ii) Nombre total de personnes employées	-	21 000	-	35 063	-	67 000
3. <u>Entreprises employant moins de 10 personnes</u>						
1) Nombre d'entreprises	50 000	-	93 160	-	120 000	-
ii) Nombre total de personnes employées	-	100 000	-	136 299	-	451 000
Nombre total d'entreprises	51 030	-	95 117	-	123 350	-
Nombre total de personnes employées	-	140 000	-	254 247	-	562 000

1/ Y compris les propriétaires salariés.

2/ La liste des entreprises industrielles établie par le Service central de statistique pour 1969 ne comportait pas de classement des entreprises par ordre d'importance. Les renseignements relatifs à 1970 sont fondés sur a) les données du Service central de statistique concernant les entreprises employant au moins 30 personnes; b) les rapports du Ministère de l'industrie et c) un document non publié (K. Wiawe-Annor - "Le développement industriel au Ghana").

3/ Estimation fondée sur les statistiques industrielles pour 1969 tableau 31 et sur le document non publié cité plus haut.

Tableau 6

Développement des industries de biens intermédiaires et de biens d'équipement

	1959		1962		1969	
	Valeur de la production (millions de cédis)	Proportion de la production industrielle totale (%)	Valeur de la production (millions de cédis)	Proportion de la production industrielle totale (%)	Valeur de la production (millions de cédis)	Proportion de la production industrielle totale (%)
Biens intermédiaires (Emballages et matériaux utilisés pour le conditionnement, caoutchouc et produits chimiques, matériaux de construction)	2,6	6	9,8	10,9	59,0	22,5
Biens d'équipement (Articles en métaux et charpentes métalliques, machines, matériel et machines électriques, matériel de transport)	1,8	4	8,0	11	23,2	8,8
total	4,4	10,7	17,8	25	82,2	31

Sources : Etude économique du Service central de statistique, 1960, 1964 et 1969.
Statistiques industrielles, 1962-64, 1969.

Tableau 7

Contribution de l'industrie des matériaux de construction
à la formation du produit intérieur brut

	<u>1956</u>	<u>1960</u>	<u>1969</u>	<u>1970</u> (estimation)
a) Contribution à la formation du capital intérieur brut aux prix courants (en millions de cedis)	70,4	117,2	161,1	165,0
b) Valeur totale des matériaux utilisés (en millions de cedis)	34,8	58,9	95,0	100,0
c) Part des matériaux de construction fabriqués dans le pays	15 %	35 %	60 %	65 %

Note : La part des matériaux de construction dans le bâtiment et les travaux publics au Ghana est comprise entre 50 % et 60 %.

Tableau 8

Contribution du secteur manufacturier au produit national
(en millions de cedis)

	<u>1959</u>	<u>1962</u>	<u>1969</u>	<u>1970</u> (estimation)
A. Valeur ajoutée (secteur manufacturier)	22,0 ^{1/} (30,8) ^{5/}	41,0 ^{2/} (56,0) ^{5/}	140,0 ^{3/} (190,0) ^{5/}	165,0 (224,0) ^{5/}
	<u>1950</u> (estimation)	<u>1960</u>	<u>1970</u>	<u>1972</u> (estimation)
B. Produit intérieur brut	520,0 ^{4/}	956,0 ^{4/}	1 248,0 ^{4/} (1 310,0) ^{5/}	1 360,0 ^{4/} (1 429,0) ^{5/}
Part de l'industrie manu- facturière dans le PIB	108,0 ^{5/}	200,0 (235,0) ^{5/}	340,0 (400,0) ^{5/}	370,0 (436,0) ^{5/}
Part de l'industrie manufacturière	20,7	21,0	29,0	30,0

^{1/} Service central de statistique, Etude économique pour 1960 (pages 34 et 35).
Données calculées sur la base des traitements et salaires.

^{2/} Service central de statistique, Statistiques industrielles pour la période
1962-1964 (tableau 2). Recensement des entreprises employant au moins 30 personnes.

^{3/} Service central de statistique, Statistiques industrielles pour 1969 (tableau 3).
Recensement des entreprises employant au moins 30 personnes.

^{4/} Voir tableau 2.

^{5/} Y compris la contribution des entreprises employant moins de 30 personnes.

Sources : a) K. Wiafe-Annor - "Le développement industriel du Ghana" (non publié).
b) Plan de développement d'un an établi par le Gouvernement ghanéen,
1970/71, page 76).

Tableau 9

Valeur de la production manufacturière brute aux prix courants
selon la dimension des entreprises

Dimension des entreprises	1950 (estimation)		1962		1969/70	
	Valeur de la production (millions de cédis)	%	Valeur de la production (millions de cédis)	%	Valeur de la production (millions de cédis)	%
Entreprise employant plus de 100 personnes (nombre de personnes employées en 1962 : 32 885)	25,0	23	59,00 <u>2/</u> (production par travailleur : 1 800)	25	238,6 <u>2/</u>	59,7
Entreprise employant de 10 à 99 personnes <u>1/</u> (nombre de personnes employées en 1962 : 35 063)	31,0	29	60,6 (production par travailleur : 1 700) <u>3/</u>	25,5	43,4	10,8
Entreprise employant moins de 10 personnes <u>1/</u> (nombre de personnes employées en 1962 : 186 299)	52,0 <u>4/</u>	48	115,4 <u>3/</u> (production par travailleur : 620)	49,5	118,0	29,5
Total	108,0 <u>4/</u>	100	235,0 <u>4/</u>	100	400,0 <u>4/</u>	100

1/ Les données du Service central de statistique ne concernent que les entreprises employant au moins 30 personnes. Par contre, les chiffres figurant dans ce tableau se réfèrent également aux entreprises employant moins de 30 personnes.

2/ Statistiques industrielles du Service central de statistique, 1962-1964 (tableau 33); et 1969 (tableau 29).

3/ Selon les évaluations provisoires du Service central de statistique, la valeur de la production par personne employée dans les entreprises moyennes était de 50 à 100 % supérieure à celle des personnes employées dans les petites entreprises. Sur cette base, on peut estimer que la valeur de la production par personne employée dans les entreprises employant moins de 10 personnes se situe entre 350 et 1 100 cédis.

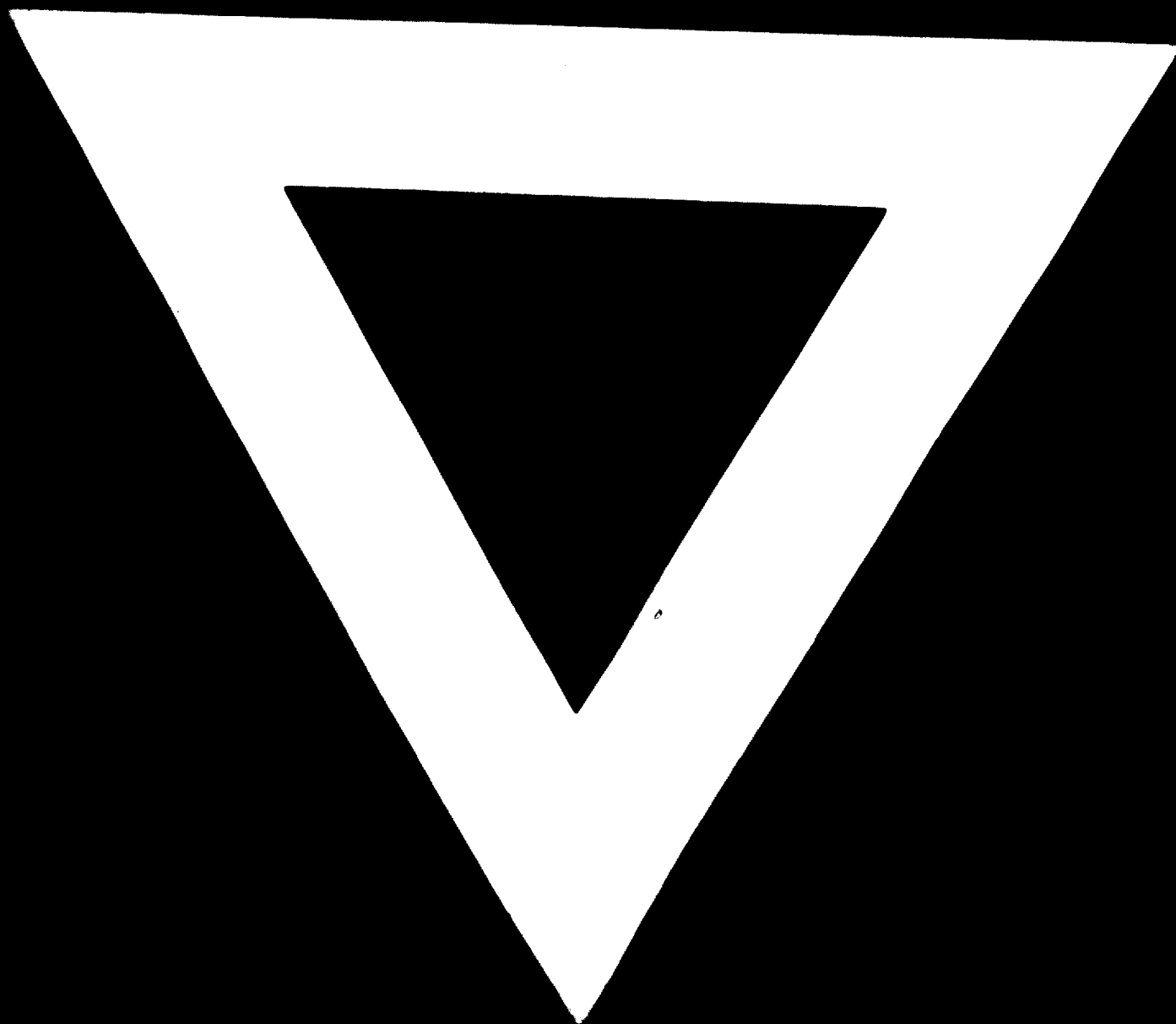
4/ Données fondées sur a) une étude non publiée (Wiafe-Annor - "Le développement industriel au Ghana"; et b) le plan de développement d'un an établi par le Gouvernement ghanéen pour l'exercice 1970/71, page 76.

Tableau 10Production manufacturière en 1970
selon le régime des entreprises

<u>Régime des entreprises</u>	<u>Valeur de la production</u> (millions de cédis)	<u>Pourcentage</u>
a) Entreprises publiques	48,0	12
b) Entreprises privées (y compris les coopératives)	296,0*	74
c) Entreprises mixtes	56,0	14
Total	400,0*	100

* Chiffre établi à partir des statistiques industrielles pour 1969 du Service central de statistique, les données ayant été ajustées pour tenir compte de la valeur de la production des entreprises employant moins de 30 personnes et aussi à partir de renseignements extraits des documents suivants :

- a) Etude non publiée de K. Wiafe-Annon : "Le développement industriel au Ghana".
- b) Plan de développement d'un an du Gouvernement ghanéen (1970/71), page 76.
- c) Rapport annuel du Ministère de l'industrie.



74.10.1